

4.8 COMMUNE DE MOULINEAUX - RUE RESIDENCE DRAKKAR - PARCELLES AC 242, AC 243, AC 249 AC255, AC 327

a) *Caractéristiques des parcelles et historique de la procédure*

Par délibération en date du 30 mars 1995, la commune de Moulineaux a délibéré, après avoir consulté les colotis de la résidence Drakkar, sur le lancement d'une procédure visant à transférer la rue de leur lotissement dans le domaine public communal, après enquête publique.

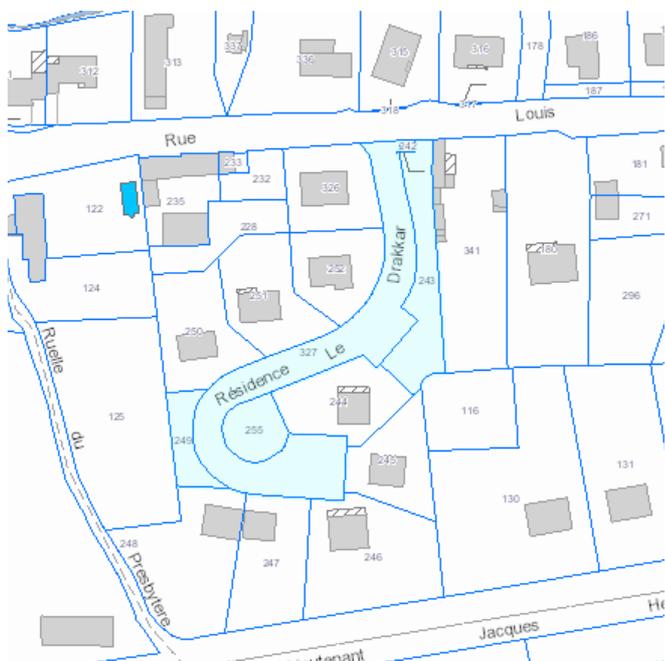
Cette procédure n'ayant pas été menée à terme, la Métropole compétente en matière de voirie depuis janvier 2015 a pris connaissance de ce dossier.

Il apparaît que, à la suite du décès de Monsieur Leroux, son épouse convaincue que le transfert avait été opéré, a missionné un avocat pour clore la SCI « Les Pommiers Fleuris » qui a réalisé l'opération.

Par courrier en recommandé avec accusé de réception, en date du 12 mars 2020, la Métropole a de nouveau interpellé la SCI ainsi que Maître SECHER, avocat, 35 rue Pastorelli à Nice (06000), les informant de la mise en œuvre de la procédure de transfert d'office.

Ces courriers sont restés sans réponses.

Le projet de transfert d'office de la rue de la résidence « le Drakkar » concerne cinq parcelles représentant une superficie totale de 2 327m². Ces emprises correspondent d'une part à la voirie de desserte des lots se terminant par une placette de retournement (1376m²), mais également aux espaces verts et stationnements réalisés lors de la création du lotissement. Ces espaces sont actuellement entretenus par la commune de Moulineaux, laquelle, conformément au règlement de voiries de la Métropole, s'est engagée à poursuivre cette mission d'entretien à la suite du transfert.



b) Nomenclature actuelle de la voie

Statut	Voie privée ouverte à la circulation publique
Longueur	150m environ
Largeur de la chaussée	8m30
Caractéristique technique	Chaussée de type souple avec couche de roulement de 7cm en enrobé sur couche de fondation en grave non traitée de 30cm. Bordure de type A2 et AC2
Surface	1376m ² + espaces verts

a) Etat des lieux

Diagnostic voirie et éclairage

L'impasse de la rue de la résidence Drakkar est à double sens de circulation et pourvue d'une aire de retournement. Elle assure la desserte de 9 habitations. Son entrée est indiquée, au sud de la chaussée à l'embranchement avec la rue Louis Moguen, par une plaque de rue et un panneau signalant une impasse. Elle est équipée de 5 candélabres en bon état, probablement installés récemment par la Métropole.

La chaussée et le trottoir, bien que fortement marqués par la topographie du terrain, sont en bon état et bien entretenus. Les bordures sont correctes et les espaces de stationnement sont également en enrobé correct.



Diagnostic espaces verts

Les différentes parcelles en talus sont régulièrement entretenues par la commune et dans un bon état malgré la topographie marquée qui complexifie le travail des agents.



